

«C'EST DINGUE QUE MON EX NE PAIE RIEN!»

VALETS DE LA PRINCESSE

L'ancien jardinier d'Alix Napoléon Bonaparte doit payer 1450 fr. pour des délits mineurs. Son ex-amante, qui l'a dénigré, n'est pas inquiétée.

Nouvel épisode dans le vau-deville «napoléonien» de la Côte vaudoise. Premier acte le 1er mars dernier, dans nos colonnes. Modeste mécanicien agricole de la région frontalière du Pays de Gex (Fra), Luc Girod vivait dans la région nyonnaise depuis dix ans en 2007 lorsque ce Français (alors âgé de 39 ans) décrochait un job de rêve: «homme à tout faire» de la princesse Alix Napoléon Bonaparte...

Fille de nobles née à Marseille en 1926, cette aristocrate avait été l'épouse du prince Louis: arrière-petit-neveu de l'empereur et petit-fils du roi belge Léopold II. Veuve depuis 1997, celle qui fêtera ses 92 printemps le mois prochain vit toujours au sein du vaste domaine de Promenthouse, sur la commune de Prangins: 30 hectares, pour 1,2 km d'accès aux rives du Léman, une propriété des Bonaparte depuis 1872.

Elle le fait virer pour son amant «J'habitais sur place, dans la villa du jardinier, et je m'entendais très bien avec la princesse», nous racontait Luc Girod. Quelques années plus tard, ce père de famille divorcé avait fait engager sur le domaine, comme femme de mé-

nage, celle qui allait devenir sa compagne pendant deux ans, Sabine*, une quadragénaire du Jura français. Seulement voilà, à leur rupture, la soubrette a tout fait pour que son nouvel amant décroche le poste de son ex. Comment? Notamment par de multiples dénonciations aux autorités cantonales. Car Luc Girod, chasseur à ses heures, avait achevé au couteau

suisse un vieux chevreuil agonisant sans autorisation; incinéré sans annonce au garde-faune des carcasses de hérons ou de lièvres fauchés, mais aussi brûlé des go-belets abandonnés sur la plage de la propriété. Le tout selon les instructions de la princesse Napoléon, pour éviter des frais.

Pour être certaine d'arriver à ses fins, en mai 2015, Sabine avait rapporté à leur employeuse octogénaire que le Français serait sous enquête pour des viols commis plusieurs années auparavant sur deux femmes des environs, dont une employée du domaine. Sauf qu'une seule avait porté plainte, et seulement après cette discussion entre la quadragénaire et l'aristocrate... Dans le doute, la veuve avait licencié son valet préféré, avec effet immédiat.

«Excessivement sévère»

Comme l'homme à tout faire avait adressé dans la foulée un courrier à la princesse dénigrant à son tour son ex, les deux amants ont dû répondre de diffamation. Jusqu'à ce que Sabine parvienne à convaincre Luc Girod d'un retrait de plainte mutuel sur ce point. Si bien que le chasseur aux yeux bleus s'est retrouvé seul au Tribunal de Nyon, le 2 mars dernier.

Le verdict détaillé de la juge Anne-Claire Aepli est tombé en ce début de semaine: une peine pécuniaire avec sursis de 600 fr., 450 fr. d'amende immédiate et 1000 fr. de frais de justice. «Sans compter au moins 15 000 fr. de frais d'avocats entre les deux enquêtes pénales (ndlr: dont celle pour viol, sur le point d'être classée)», fulmine le Français, aujourd'hui âgé de 49 ans. «C'est quand même dingue que mon ex ait pu dire ce qu'elle a voulu sans être inquiétée!»

«S'il avait su qu'il serait aussi lourdement condamné, mon client n'aurait pas retiré sa plainte», réagit Me Véronique Fontana, qui dénonce un verdict «excessivement sévère». Et d'annoncer que l'affaire sera rejuggée par le Tribunal cantonal.

● **BENJAMIN PILLARD**

benjamin.pillard@lematin.ch

* Prénom d'emprunt

Photos: Jean-Guy Pithon - DR



«Le Matin» racontait, le mois dernier, l'incroyable destin de Luc Girod, valet préféré d'une aristocrate de Prangins (VD), jusqu'aux redoutables manœuvres de son ex.

«C'était de la pure machination»